

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : M. Philippe PFISTER - 1^{er} adjoint ; Mme Patricia CASNER - 2^{ème} adjointe ; M. Alain JANEL - 3^{ème} adjoint ; Mme Christiane CUNY - 4^{ème} adjointe ; MM. Marc BEILL - 5^{ème} adjoint ; Patrick BEIN ; Jean-François WOELFFLIN ; Denis BETSCH ; Mmes Evelyne FERRY ; Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mmes Pascale MATHIOT ; Véronique VAGNER ; Isabelle VERLET ; M. Olivier MANGEL ; Mme Diana POPOVA ; M. Stephan LANG ; Mmes Karima RENAUD ; Tessy HAUTIERE ; MM. Stéphane PIR ; Stéphane HOUTMANN ; Mme Floriane PIERSON.

Assistait à la séance : Mme Stéphanie GRIMALDI, secrétaire de séance.

14/2022 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JANVIER 2022

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité.

15/2022 - BUDGET FORET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité le budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de **401.718,84 €** pour la section de fonctionnement et de **45.746,07 €** pour la section d'investissement.

16/2022 - TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal

Considérant que le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition 2020 comme suit :

- la taxe d'habitation à 15,20 %
- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,63 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 51,36 %

Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide le maintien des taux appliqués en 2021 en 2022.

Fixe les taux de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,63 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 51,36 %

17/2022- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
à l'unanimité

Adopte le budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2022, lequel s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de **2.057.050,00 €** pour la section de fonctionnement et **2.299.377,00 €** pour la section d'investissement.

18/2022 - ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS SCHAEFFER

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir un terrain appartenant aux Consorts SCHAEFFER, cadastré section 22 - lieudit « La Croisette » - d'une contenance de 22,51 ares, au prix de 28 €/l'are, soit 630,28 €.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 24 n° 21, d'une contenance de 22,51 ares pour un montant de **630,28 €**,

Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir,

Dit que les frais notariés seront pris en charge par la commune,

Dit que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2022.

19/2022 - ACQUISITION DE TERRAIN ROY

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir un terrain appartenant à M. et Mme ROY, cadastré section 2 - lieudit « Les Zières Derand » - d'une contenance de 0,46 are à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'acquérir la parcelles cadastrée section 2 N° 361, d'une contenance totale de 0a46, à l'Euro Symbolique,

Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir,

Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Dit que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2022.

20/2022 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : RAPPORT QUINQUENNAL SUR L'EVOLUTION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016-2021

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 janvier 2022 relative à la présentation du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation 2016-2021.

Entendue la présentation du rapport par M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Prend acte du rapport quinquennal 2016-2021 présenté par Monsieur le Maire sur l'évolution du montant des attributions de compensation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche 2016-2021.

21/2022 - FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

M. le Maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller.

Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Emet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

ORDRE DU JOUR

- 1.Communications
- 2.Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2022
- 3.Budget Forêt : Approbation du budget primitif 2022
- 4.Taux d'imposition 2022
- 5.Budget Principal : Approbation du budget primitif 2022
- 6.Acquisition de terrain SCHAEFFER
- 7.Acquisition de terrain ROY
- 8.Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : approbation du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation 2016-2021
- 9.Fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)
- 10.Divers

SIGNATURE DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE	Philippe PFISTER	Patricia CASNER
Alain JANEL	Christiane CUNY	Marc BEILL
Patrick BEIN	Jean-François WOELFFLIN	Denis BETSCH
Evelyne FERRY	Cécile CHARLIER	Patrick BANZET
Pascale MATHIOT	Véronique VAGNER	Isabelle VERLET
Olivier MANGEL	Diana POPOVA	Stephan LANG
Karima RENAUD	Tessy HAUTIERE	Stéphane PIR
Stephane HOUTMANN	Floriane PIERSON	